Envoyé en préfecture le 12/04/2022
Reçu en préfecture le 12/04/2022
Affiché le 13 AVR. 2022
ID : 085-200023778-20220407-DL_2022_03_03-DE

PAYS DE SAINT GILLES CROIX DE VIE AGGLOMÉRATION

République Française

Département de la Vendée

Canton de SAINT HILAIRE DE RIEZ

"PAYS DE SAINT-GILLES-CROIX-DE-VIE AGGLOMERATION"

Siège :

4 rue du Soleil Levant
CS 63669
85 806 Saint Gilles Croix de Vie Cedex

Effectif légal du Conseil : 47

Membres en exercice : 47

Membres présents : 39

DELIBERATION
n° 2022 - 03 - 03

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

du "Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie Agglomération"

Séance du 7 avril 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 7 avril, le Conseil du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération, dûment convoqué le 31 mars, s'est réuni au Golf du Pays de Saint Gilles à L'Aiguillon sur Vie, sous la présidence de Monsieur François BLANCHET.

Conseillers communautaires présents : André COQUELIN, Francine ZIMMERLIN, Yann THOMAS, Séverine BESSONNET LE CLEC'H, Dominique BRET, Frédéric FOUQUET, Céline DELOMME, Jean-Baptiste RABINIAUX, Thierry BIRON, Thierry FAVREAU, Jean CANTIN, Patricia ROUVREAU, Catherine GALAND, Sonia CHARLOS, Isabelle TESSIER, Stéphane GUIBERT, Laurent DURANTEAU, Isabelle DURANTEAU, Xavier BERNARD, Hervé BESSONNET, Dominique SIONNEAU, François BLANCHET, Denise RENAUD, Nicole BOULINEAU, Joël GIRAUDEAU, Béatrice JUSTIN, Kathia VIEL, Jean-Yves LEBOURDAIS, Jean-Pierre STEPHANO, Chantal GREAU, Vincent PIPAUD, Christine CRESTOIS, Olivier ROBIC, Evelyne CHAUVEL, Laurent BOUDELIER, Valérie VECCHI, Jean SOYER, Lucien PRINCE, Maryse AUGUIN.

Conseillers communautaires absents et excusés : Dominique MALARY, Philippe MOREAU, Muriel HABERT, Laurent REIGNIEZ, Christine BERNARD, Thomas PERROCHEAU, Jérôme MESNARD, Jocelyne PICCIONI SERVADEI.

Pouvoirs : Dominique MALARY à Laurent BOUDELIER / Philippe MOREAU à Catherine GALAND / Muriel HABERT à Isabelle TESSIER / Christine BERNARD à Laurent DURANTEAU / Thomas PERROCHEAU à François BLANCHET / Jérôme MESNARD à Nicole BOULINEAU.

Dominique SIONNEAU est désignée secrétaire de séance.

Désignation d'un nouveau représentant au sein de Trivalis

Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération
ZAE du Soleil Levant
CS 63669 - Givrand
85806 Saint Gilles Croix de Vie Cedex

Téléphone 02 51 55 55 55
Courriel accueil@payssaintgilles.fr

Envoyé en préfecture le 12/04/2022
Reçu en préfecture le 12/04/2022
Affiché le 13 AVR. 2022
ID : 085-200023778-20220407-DL_2022_03_03-DE

Le Conseil Communautaire est invité à pourvoir le siège devenu vacant, suite à la démission de Marie-Thérèse MERCERON, au sein de TRIVALIS, tel que rappelé ci-après :

Organisme extérieur	Siège à pourvoir
TRIVALIS	1 siège de titulaire

Selon l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, *« Il est voté au scrutin secret : (…) lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation. (…) Le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.*

Si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le maire. »

Il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver la délibération suivante :

Le Conseil Communautaire,
Dûment convoqué,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 2121-21,
Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire du 17 mars 2022,
Vu les statuts en vigueur de TRIVALIS,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Article 1 : DECIDE à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret pour la désignation d'un représentant à TRIVALIS ;

Article 2 : DESIGNE à l'unanimité, Lydie VRIGNAUD, déléguée titulaire en remplacement de Marie-Thérèse MERCERON.

Fait et délibéré,
Les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,

Givrand, le 12 avril 2022

Le Président,

Certifié exécutoire par le Président compte tenu :

- de la transmission au contrôle de légalité le : 12 AVR. 2022
- de l'affichage le : 13 AVR. 2022
- de la publication sur le site www.payssaintgilles.fr le : 13 AVR. 2022

François BLANCHET

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site : www.telerecours.fr.